



Mairie
6 bis Place Saint Gilles
72540 Chemiré en Charnie

**PROCES VERBAL de séance
du Conseil Municipal
du 20 mars 2026**

Le vingt-mars 2026 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M Jean Paul COQUILLE Maire sortant puis de M Gilbert LEMAITRE doyen d'âge puis Maire.

Date de convocation	15 mars 2026	Date d'affichage	16 mars 2026
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :			11
En exercice :			11
Qui ont pris part à la délibération :			11

Etaient présents : Mmes et Mrs Gilbert LEMAITRE, Ingrid CATE, Mickaël FEUVRIER, Peggy CHUDEAU, Patrice COUTELLE, Sylvaine JEFAUT, Cyril PHILIPPE, Amandine GUILLAUME, Corentin TOUCHARD, Francesca BERNARD, Valentin GASNIER

Absent excusé : Néant

Madame Caté a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel des conseillers nouvellement élus et a déclaré installés dans leurs fonctions : Mesdames, Messieurs : Gilbert LEMAITRE, Ingrid CATE, Mickaël FEUVRIER, Peggy CHUDEAU, Patrice COUTELLE, Sylvaine JEFAUT, Cyril PHILIPPE, Amandine GUILLAUME, Corentin TOUCHARD, Francesca BERNARD, Valentin GASNIER

2026-03-d1

Election du Maire sous la Présidence du doyen d'âge du Conseil Municipal

Vu les articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal décide d'élire le Maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Candidat déclaré : **Gilbert LEMAITRE**

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **11**

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **0**

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : **11**

Majorité absolue des suffrages exprimés : **6**

A obtenu : M. Gilbert LEMAITRE **11** voix

Est élu Maire : **M. Gilbert LEMAITRE**

2026-03-d2

Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Chemiré-en-Charnie étant de 3, il ne peut y avoir plus de 3 adjoints au Maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De fixer à **2** le nombre des adjoints de la commune de Chemiré-en-Charnie

Pour : 11 Contre 0 Abstention : 0

